



## Prime de précarité changement de société

Par **judess**, le 11/05/2013 à 18:11

Bonjour,  
Julien D.

J'aurais aimé avoir certaine information sur l'obtention de la prime de fin de contrat CDD (précarité).

Je suis actuellement en Cdd depuis 18 mois (6 + 12), dans une société faisant partie d'un grand groupe dans le BTP.  
À la fin de mon Cdd, je me vois proposer un CDI dans une autre société du même groupe.

Ma question est assez simple.

Étant un fin de contrat Cdd dans une certaine société et signant un Cdi dans un autre société, ai-je droit à la prime de fin de contrat?

Cordialement.

Julien D.

Par **P.M.**, le 11/05/2013 à 19:50

Bonjour,  
A partir du moment où le CDD ne se poursuit pas par un CDI chez le même employeur (même entité juridique), normalement vous avez droit à l'indemnité de précarité, en revanche l'ancienneté de cette période ne sera normalement pas reprise et vous devriez avoir une nouvelle période d'essai...